



Un proche est décédé : quelles démarches à faire, formalités etc

Fiche pratique publié le 20/07/2024, vu 335 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Un proche est décédé : quelles démarches à faire, formalités etc : vous venez de perdre un proche. Cet événement impose d'engager certaines démarches comme organiser les obsèques et informer plusieurs organismes.

Vous venez de **perdre un proche**. Cet événement impose d'engager **certaines démarches** comme organiser les obsèques et informer plusieurs organismes.

Dans cette période difficile, **nous vous accompagnons** pour effectuer **l'ensemble** de ces démarches. Nous vous indiquons **qui** peut les faire et dans quels **délais**.

Nous vous posons **plusieurs questions**. Les réponses que vous apportez permettent d'identifier **votre situation** et **celle de la personne décédée**. Ces questions sont **facultatives**. Vous pouvez accéder aux informations sans y répondre.

Attention : certaines spécificités concernant le décès d'un mineur ou d'un travailleur indépendant ne sont pas traitées dans cette fiche.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16507>

DE PLUS :

Déclarer une succession :

Vous êtes tenu de déposer une déclaration de succession (imprimés 2705, 2705-S et 2706) dans les 6 mois à compter de la date du décès s'il intervient en France). Un délai de 12 mois est prévu pour les décès intervenus hors de France (sauf cas particulier pour Mayotte et La Réunion).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/declarer-une-succesion>

ENFIN :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/un-de-mes-proches-est-decede>